



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 44072

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les ressources humaines, clé de l'internationalisation des entreprises françaises. Depuis plusieurs années, on sait qu'améliorer les capacités des petites et moyennes entreprises françaises à croître et à s'insérer sur les marchés mondiaux constitue l'un des principaux leviers pour renforcer le tissu industriel français. Parmi les nombreux facteurs à l'origine de certaines difficultés rencontrées par nos PME, l'accent est plus fréquemment mis sur le niveau élevé des coûts de production et l'insuffisance des efforts consentis en termes d'innovation. L'internationalisation (qu'elle prenne la forme d'importations, d'exportations ou d'implantations à l'étranger) nécessite de développer les fonctions commerciales et de gestion, lesquelles sont relativement plus intensives en travail qualifié. La montée en qualification des emplois apparaît comme un préalable pour exporter et réaliser un investissement direct à l'étranger. Le recours à des fournisseurs étrangers permet aux entreprises d'améliorer leur connaissance des marchés étrangers et l'efficacité de leur processus de production, et favorise ainsi le passage au statut d'exportateur. Le Centre d'analyse stratégique propose de « mettre en place, dans chacune des futures "maisons de l'export", un centre de compétences en lien avec les établissements d'enseignement supérieur de la région ». Aussi, souhaite-t-elle connaître quelles sont les intentions du Gouvernement suite à cette proposition.

Texte de la réponse

La mise en place de « Maisons France » à l'étranger, visant à servir d'incubateurs pour les PME se lançant à l'export, a été annoncée par le Président de la République, lors de la cérémonie de clôture des assises de l'entrepreneuriat, le 29 avril 2013. Dans un premier temps, des « maisons de l'international » seront développées aux Etats-Unis et en Asie, à titre expérimental, pour faciliter l'implantation de nos PME dans ces pays. La mise en place de telles structures devra se faire en conformité avec la réglementation européenne, très stricte en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44072

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Économie, redressement productif et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12579

Réponse publiée au JO le : [19 août 2014](#), page 7019